



Mairie de Villargondran

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 26 septembre 2024

PRESENTS : ROSSI Philippe, Maire, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles Adjoint, ASSIER Aurore, BOIS Stephan, LAVARDA Grégory, MERLOZ Christiane (arrivée à 20 h.), ROSSAT Philippe (arrivée à 18 h.25).

ABSENTS : CATTELAN Maurice donne procuration à DURUISSEAU Gilles, JAUDOIN Carine donne procuration à ASSIER Aurore, ROSSI Romain donne procuration à ROSSI Philippe, SALLIERE Michel donne procuration à BOIS Stephan.

BOIS Hélène, COHENDET Coralie.

Secrétaire de séance : JAMEN Pascal.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2024.

A 18 h. : présentation du plan d'aménagement de la forêt communale par Loïc PARDO, chef de projet aménagement au sein de l'ONF, accompagné de Laurent PITTON, technicien sur le secteur de Villargondran, Montricher-Albanne, Albiez-Montrond et Albiez-le-Jeune.

Le projet présenté comprend l'analyse de l'état de la forêt, les objectifs à assigner à la forêt, un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel, pour la période 2024-2043.

Pour information :

La surface relevant du régime forestier est de 210 ha 47 a et 55 ca.

Altitudes entre 590 m et 1470 m.

Surface boisée en début d'aménagement 144.90 ha, surface en sylviculture de production 18.04 ha.

Pour la zone incendiée des Resses, la décision est prise de couper, exploiter et replanter, avec 80 % d'aide.

Le dossier est consultable en Mairie.

Vote : 12 pour

A 19 h. : présentation des missions, programme des subventions de l'espace valléen, et perspectives de travail en commun sur le territoire par Eric DAVID, vice-président du SIVAV accompagné de Jacqueline DUPENLOUP, Maire de St Alban des Villards et élue du SIVAV.

Le SIVAV a été créé en 1961 par Maurice LEARD, alors Maire de Jarrier pour un travail commun des 9 communes du haut de l'Arvan et pour l'attractivité des territoires.

Au début des années 1980, de vrais projets structurants sont créés, le SIVAV devient le SIVA sous l'impulsion de Léon GIRARDIN, alors Maire de Fontcouverte La Toussuire.

10 communes sont adhérentes, comprenant une partie des territoires de la 3CMA et de la 4C.

Par principe de solidarité des territoires, il serait intéressant de mutualiser les moyens humains, techniques, et administratifs, et ainsi avoir une position forte pour chacune des compétences avec un déploiement harmonieux et ainsi permettre aux collectivités de mener à bien certains de leurs projets.

Cet espace valléen créé va chercher des subventions portées par les communes au niveau du tourisme, des services à la population et de la gestion durable, le patrimoine, les activités de pleine nature 4 saisons, mise en valeur de l'hébergement, la commercialisation de l'offre touristique...

Des fascicules sont mis à disposition de chaque conseiller (dans le casier pour les absents à la réunion).

1 – approbation du compte rendu du 10 juin 2024

Pas de remarque.

Vote : 12 pour

2 – décision 01 du Maire suite à délégation

Au vu de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris une décision en date du 3 septembre pour réduire le loyer de Buddha plage suite à l'entretien des locaux effectué par le gérant durant la saison d'été.

Le loyer a été porté à 1700 € au lieu de 2700 € comme indiqué dans la convention signée le 20 mai 2022.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

3 - RTE linéaires de lignes de transport électrique fixation du montant de la redevance

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en date du 16 septembre de RTE, service concertation environnement de LYON, qui stipule que les communes sont autorisées à mettre en place un régime de redevances pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers des ouvrages de transport d'électricité.

Ce sont aux communes de fixer le montant de la redevance due au titre des chantiers « des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédente » dans la limite d'un plafond fixé à 0,70 € le mètre linéaire.

RTE a mis en service 28 mètres de ligne de transport d'électricité sur le domaine public de notre commune au titre de l'année 2023.

Il est proposé de fixer la redevance à 0.70 € le mètre linéaire.

Vote : 12 pour

4 – rapport triennal sur l'artificialisation des sols

La loi dite « Climat et résilience » a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente. Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents d'urbanisme.

La trajectoire est mesurée, pour la période 2021-2031, en consommation d'ENAF, définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné »

La Loi Climat et Résilience prévoit l'obligation pour les communes dotées d'un document d'urbanisme, d'établir au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols.

L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction.

Ce rapport doit être présenté, faire l'objet d'un débat et d'une délibération du conseil municipal, et de mesures de publicité.

La consommation d'espaces entre 2011 2021 représente pour la commune de Villargondran une surface de 3,3 hectares et représente la création des zones d'activités de la Goratière et de l'Amoudon, ainsi que la construction de maisons d'habitation. La consommation entre 2021 et fin 2023 est de 0 ha.

Vote : 12 pour

5 – schéma directeur cyclable Maurienne

Monsieur le Maire informe que le Syndicat du Pays de Maurienne, en partenariat avec les 5 intercommunalités et les 53 communes qui le composent, réalise son schéma directeur des aménagements cyclables.

Ce document a pour ambition de planifier et d'organiser le réseau cyclable du territoire en s'appuyant sur la colonne vertébrale de la Via Maurienne.

Dans ce cadre, fin 2023, une consultation en ligne a été réalisée auprès des habitants du SPM. Les communes ainsi que les communautés de communes ont également été sollicitées afin de connaître leurs besoins, projets et envies en matière d'aménagements cyclables sur le territoire.

L'agence Ecomobilité, accompagnée par un groupement, a compilé ces échanges avec les données déjà existantes et ses recommandations pour produire les éléments sur lesquels le Conseil est invité à donner son avis.

Il fait part et diffuse les documents produits.

Il faudra que soit pris en compte le raccordement de la V67 sur cet itinéraire (pour l'accès au plan d'eau).

Vote : 12 pour

6 – demande de particuliers pour achat et vente de terrains

Monsieur LAMANNA, demande l'acquisition de la parcelle F 870 de 330 m².

Il est proposé de lui vendre au tarif de 20 €, soit 6600 €.

Il est rappelé la délibération prise en 2016, laissée sans suite. A voir avec le Notaire pour la suite donnée à ce dossier.

Vote : 12 pour

Demande de Thierry ROLLET pour la vente de l'ensemble de ses propriétés, 7777 m² au total.

Il est proposé de les acquérir au prix de 0.20 €, soit 1555 €.

Vote : 12 pour

Demande de Jean-Charles DUC pour vente de sa parcelle située chemin du Camp.

Cette parcelle est située en zone constructible et 2 maisons pourraient y être construites. Le conseil après en avoir délibéré ne donne pas suite à cette demande et laisse le propriétaire gérer son bien.

Vote : 12 contre

7 – délibération autorisant les décisions modificatives

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, il est donné la possibilité sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ce qui permettra en cas de besoin de procéder aux décisions modificatives et d'éviter les chapitres en négatif, ce qui n'est pas permis.

Vote : 12 pour

8 – contrat location illuminations

Monsieur le Maire et Gilles DURUISSEAU ont rencontré le commercial de LEBLANC ILLUMINATIONS, pour un contrat de 4 ans pour la location des illuminations de Noël.

Le thème retenu est en blanc et bleu et comprend environ 60 motifs qui seront installés sur les axes principaux et ronds-points. Les décors actuels et encore en état seront remis en place au sein des différents quartiers.

Le coût annuel pour cette location est de 8 866.60 € HT.

Vote : 12 pour

9 – compte - rendus des commissions

Pascal JAMEN

Bilan de la fête au pays, des 80 ans de la Libération.

S'engage pour le Telethon les 29 et 30 novembre avec le comité des fêtes.

Gilles DURUISSEAU

Terrain de padel. Une subvention est d'ores et déjà accordée par l'agence nationale du sport.

En attente de réponse région et département.

10 – informations et questions diverses

- Arrivée d'un nouvel agent aux services techniques pour le 1^{er} novembre.

- Rappel de la réunion 27 septembre du PLUI

- Route de l'Amoudon : 10 barrières bois ont été commandées pour ralentir la circulation.

Intervention de Grégory LAVARDA pour la rue des Barricades et des ralentisseurs en place qui font du bruit. Ces ralentisseurs sont conformes.

- Reçu une personne qui désire s'installer sous la salle polyvalente pour un food truck, tous les jours midi et soir sauf mercredi soir et dimanche soir. Se rapprocher de la SOREA pour l'alimentation électrique.

- Echange avec TELT et Sous-Préfecture dont les subventions du stade de football sont revues à la baisse.

- Salon des Maires, 2 conseillers sont intéressés, Monsieur le Maire les tient au courant.

Les dossiers du rapport des diagnostics techniques sont à disposition des conseillers au secrétariat.

Séance levée à 21 h.45